MURODEL
WEALTH MANAGEMENT



GUIDE PRATIQUE · FISCALITÉ · MOBILITÉ INTERNATIONALE

Guide pratique de la loi Beckham

Régime spécial des salariés, professionnels, entrepreneurs et investisseurs installés en Espagne : conditions, imposition et procédure.

ÉDITION NOVEMBRE 2026

murodel.com

FISCALITÉ · MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le régime des impatriés

L'article 93 de la loi 35/2006 relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques permet à la personne qui acquiert la résidence fiscale en Espagne à la suite d'un déplacement d'être imposée selon les règles de l'impôt sur le revenu des non-résidents pendant l'exercice du transfert et les cinq suivants. Il est connu sous le nom de **loi Beckham**.

Il s'agit d'un régime national, applicable sur l'ensemble du territoire de droit commun. Il est optionnel, exige le respect de conditions strictes et doit être exercé dans un délai non prorogeable de six mois.

EN RÉSUMÉ

24 %	Taux applicable aux revenus salariaux jusqu'à 600 000 € par an.
6 ans	Exercice du transfert et les cinq suivants.
5 ans	Absence de résidence fiscale en Espagne avant le déplacement.
6 mois	Délai d'option à compter de l'affiliation à la sécurité sociale.

DANS CE GUIDE

01 Contenu et conditions du régime

02 Calcul de l'impôt

03 Option, déclaration et questions controversées

04 Questions fréquentes

05 Réglementation et jurisprudence

01 · CHAMP D'APPLICATION

Contenu et conditions du régime

Régi par l'article 93 de la loi de l'IRPF et les articles 113 à 120 de son règlement, dans leur rédaction issue de la loi 28/2022 et du décret royal 1008/2023.

Contenu

Bien que résident fiscal en Espagne, le contribuable n'est en principe imposé que sur les revenus obtenus sur le territoire espagnol et non sur ses revenus mondiaux. Par exception, **l'ensemble des revenus salariaux** perçus pendant l'application du régime sont réputés obtenus en Espagne, quel que soit le lieu de paiement ou d'exercice.

Conditions

1. Ne pas avoir été résident fiscal en Espagne au cours des **cinq exercices** précédant le déplacement.
2. Que le déplacement intervienne, au cours de la première année d'application ou de l'année précédente, pour l'un des motifs prévus par la loi.
3. Ne pas percevoir de revenus par l'intermédiaire d'un établissement stable situé en Espagne, sauf en cas d'activité entrepreneuriale et de professionnels hautement qualifiés.

Motifs du déplacement

- **Contrat de travail** avec un employeur espagnol ou lettre de détachement, y compris le **télétravail international** exercé exclusivement par des moyens numériques.
- **Nomination comme administrateur** d'une entité ; s'il s'agit d'une entité patrimoniale, sans participation supérieure à 25 %.
- **Activité entrepreneuriale** qualifiée d'innovante ou présentant un intérêt économique particulier.
- **Professionnel hautement qualifié** fournissant des services à des start-up ou exerçant des activités de formation, de recherche, de développement et d'innovation représentant plus de 40 % de ses revenus.

Les sportifs professionnels sont exclus.

Membres de la famille

Peuvent également en bénéficier le **conjoint**, ou l'autre parent des enfants, et les **enfants de moins de 25 ans**, ou de tout âge en cas de handicap, à condition qu'ils se déplacent avec le contribuable principal ou au cours de la première année du régime, acquièrent la résidence fiscale en Espagne, n'aient pas été résidents au cours des cinq années précédentes et que la somme de leurs bases imposables soit inférieure à celle du contribuable principal.

02 · IMPOSITION

Calcul de l'impôt

Taux d'imposition

Revenu	Imposition
Revenus salariaux	24 % jusqu'à 600 000 € 47 % au-delà
Dividendes, intérêts et plus-values	19 % à 30 %, selon le barème de l'épargne
Autres revenus obtenus en Espagne	Taux de l'impôt sur le revenu des non-résidents

Les abattements personnels et familiaux et les déductions régionales ne s'appliquent pas. Chaque revenu est imposé séparément, sans compensation.

Patrimoine et obligations déclaratives

Au titre de l'impôt sur la fortune et de l'impôt temporaire de solidarité sur les grandes fortunes, l'imposition porte **uniquement sur les biens et droits situés en Espagne**. Il n'existe pas non plus d'obligation de déposer le formulaire 720 pour les biens situés à l'étranger.

Exemple

Revenus salariaux de 200 000 € par an. Impôt indicatif, hors frais déductibles, abattements et déductions :

	Communauté de Madrid	Andalousie	Régime spécial
Taux marginal	45 %	47 %	24 %
Impôt annuel	77 351 €	80 861 €	48 000 €

Sous le régime spécial, l'impôt est identique dans toutes les communautés autonomes.

03 · PROCÉDURE

Option, déclaration et questions controversées

Procédure

- **Formulaire 149 :** notification de l'option dans un délai maximal de **six mois** à compter de la date de début d'activité figurant dans l'affiliation à la sécurité sociale ou le document équivalent. Le délai n'est pas prorogeable.
- L'Agence fiscale délivre une attestation remise au payeur afin qu'il applique une retenue à la source de 24 %.
- **Formulaire 151 :** déclaration annuelle, dans le délai de la campagne de l'IRPF.
- **Renonciation :** pendant les mois de novembre et décembre précédant l'exercice au cours duquel elle doit prendre effet, au moyen du formulaire 149.

Résidence principale

Le contribuable étant imposé selon les règles de l'impôt des non-résidents, la question se pose de savoir s'il doit déclarer un revenu imputé pour le logement qu'il occupe. Le Tribunal supérieur de justice de Madrid a jugé que non, tandis que le Tribunal économique-administratif central, dans une décision d'unification de doctrine du 17 juillet 2025, retient la position inverse. La Commission européenne a adressé à l'Espagne un avis motivé le 29 avril 2026 sur le traitement des logements des non-résidents.

Contrôle

L'administration fiscale vérifie avec une attention particulière le lien de causalité entre le déplacement et le contrat ou la nomination. Il est recommandé d'accompagner le formulaire 149 d'une documentation complète et d'une chronologie des faits.

FAQ

Questions fréquentes

Que se passe-t-il si le délai de six mois est dépassé ?	L'option ne peut plus être exercée pour ce déplacement.
Les ressortissants espagnols peuvent-ils en bénéficier ?	Oui. La nationalité est sans incidence ; la condition est de ne pas avoir été résident fiscal en Espagne au cours des cinq exercices précédents.
Les travailleurs indépendants peuvent-ils en bénéficier ?	En règle générale, non, sauf dans les cas d'activité entrepreneuriale et de professionnels hautement qualifiés introduits par la loi 28/2022.
Le régime est-il perdu en cas de changement d'emploi ?	Pas nécessairement, à condition que les conditions restent remplies pendant la période d'application.
Est-il compatible avec les déductions régionales ?	Non. Le contribuable relevant du régime est imposé selon les règles de l'impôt des non-résidents et ne peut appliquer les déductions régionales de l'IRPF.

RÉFÉRENCES

Réglementation et jurisprudence

Dispositions et décisions citées dans ce guide. La rédaction en vigueur doit être vérifiée dans chaque cas au Bulletin officiel de l'État espagnol (BOE), dans les bulletins régionaux et sur le site électronique de l'Agence fiscale espagnole.

Réglementation

- Loi 35/2006 relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF), article 93.
- Règlement de l'IRPF (décret royal 439/2007), articles 113 à 120, modifiés par le décret royal 1008/2023.
- Loi 28/2022 de promotion de l'écosystème des start-up.
- Loi 7/2024, portant à 30 % la dernière tranche du barème de l'épargne.
- Arrêté HFP/1338/2023 (formulaires 149 et 151).

Jurisprudence et doctrine administrative

- TEAC, décision d'unification de doctrine du 17 juillet 2025 (revenu imputé au titre du logement des contribuables relevant du régime).
- Tribunal supérieur de justice de Madrid, arrêts du 6 mai 2024 et n° 665/2025.
- Commission européenne, avis motivé adressé à l'Espagne le 29 avril 2026.

MURODEL

WEALTH MANAGEMENT

Cabinet de gestion de patrimoine établi à Madrid. Nous réunissons investissement, financement et fiscalité pour les chefs d'entreprise, les investisseurs et les familles.

BUREAU · SUR RENDEZ-VOUS

Paseo de la Castellana 7, 1er étage
28046 Madrid

CONTACT

info@murodel.com
+34 627 788 744

WEB

murodel.com
Prendre rendez-vous en ligne

AVERTISSEMENT

Ce guide a une vocation purement informative et reflète la réglementation ainsi que les critères administratifs et judiciaires connus en novembre 2026. Il ne constitue ni un conseil juridique ou fiscal, ni une recommandation personnalisée d'investissement ou de financement. Chaque situation doit être analysée individuellement, avec l'appui d'un conseiller fiscal ou juridique le cas échéant ; la réglementation peut évoluer et les conditions de financement sont soumises à l'approbation de l'établissement prêteur. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ; tout investissement comporte un risque de perte en capital.

AGMUDEL 4460, S.L. (MURODEL Wealth Management), CIF B22642177, agent financier exclusif de Bankinter, S.A., inscrit au registre des agents de la CNMV.